

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

COPIE

Décret n° 2022-1944 du 30 décembre 2022
portant approbation des statuts de l'agence nationale de sécurité des
systèmes d'information

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 30-2019 du 10 octobre 2019 portant création de l'agence nationale de
sécurité des systèmes d'information ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la
composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des
établissements publics ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre,
chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-411 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre
des postes, des télécommunications et de l'économie numérique ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Sont approuvés les statuts de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2022-1944

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2022


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

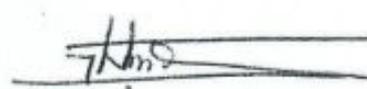
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

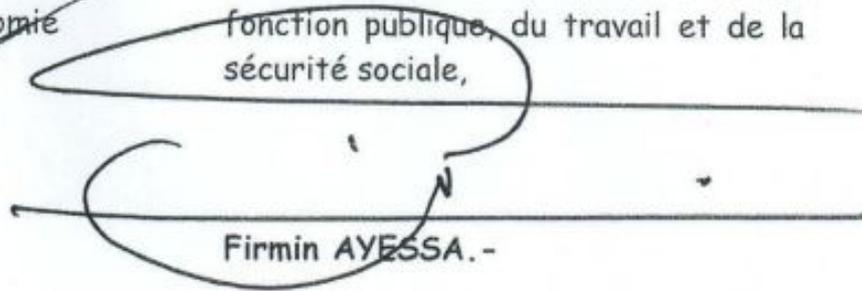
Le ministre des postes, des
télécommunications et de l'économie
numérique,


Léon Juste IBOMBO.-

Le ministre de l'économie et des
finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre d'Etat, ministre de la
fonction publique, du travail et de la
sécurité sociale,


Firmin AYESEA.-

Le ministre du budget, des comptes
publics et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-